



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2020
Sous la présidence d'Éric BEAUFORT
Secrétaire de séance Rémy BRUNETTI

L'An deux mille vingt et le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente pour des raisons sanitaires, sous la présidence de M. Éric BEAUFORT, Maire.

Membres présents :

Mesdames Annie BERLAND, Sylvie BLANCHARD, Christine CASTEUR, Frédérique CHRISTIN, Rita ERIGONI, Hélène JOSSERAND, Joëlle KRUCHTEN, Paméla NESTEROVITCH.

Messieurs Alain BENGUIGUI, Sébastien BOUSSELIN, Michel BOZZACO COLONA, Rémy BRUNETTI, Bernard GUERS, Michel COLLET, Philippe DORKEL, Alain GONARD, Bernard GUERS, Jean-Marc MAZAT, Bruno PICHAT, Serge THEBAULT.

Membre absent excusé avec pouvoir :

Madame Roselyne BURON qui donne pouvoir à Madame Annie BERLAND

Madame Marie DOMINGUEZ (arrivée à 21h25) qui donne pouvoir à M. Bruno PICHAT (jusqu'à 21h24)

Madame Florence LA ROSA qui donne pouvoir à Madame Paméla NESTEROVITCH

Madame Valérie MARZOLLA qui donne pouvoir à Madame Rita ERIGONI

Madame Lene NOVELLA qui donne pouvoir à Madame Sylvie BLANCHARD

M. Guillaume LARDON qui donne pouvoir à Madame Frédérique CHRISTIN

Membre absent excusé : M. Olivier RIGAUD

Secrétaire de séance : M. Rémy BRUNETTI

Après s'être assuré du nombre requis de présents pour ouvrir la séance, M. BEAUFORT a ouvert la séance du conseil.

M. Rémy BRUNETTI s'est porté volontaire pour assurer le secrétariat de séance. Sa candidature, soumise au vote, a été adoptée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2020

M. le Maire a appelé les membres du Conseil Municipal à faire part de leurs éventuelles observations et commentaires à la suite de la communication du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2020.

Commentaires et observations : vote unanime

2. Délégations consenties au Maire

- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui autorise le Conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat certaines attributions listées dans son article L.2122-22.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui impose au maire dans son article L 2121-23, de rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions qu'il a prises dans le cadre de ces délégations.

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 €.

Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) pour lesquelles le Droit de Préemption Urbain (DPU) n'a pas été mis en œuvre :

- Terrain, section A sous le n° 942 sis Chemin des Chaudannes - Chemin de la ruelle roman Lieu-dit « Bocquatière ».
- Terrain, section A sous les n° 1791-1793 sis Chemin Saint Sulpice - Lieu-dit « Petit Fétan ».
- Terrain, section A sous les n°1790-1792 sis Chemin Saint Sulpice - Lieu-dit « Petit Fétan ».
- Bâtiment d'habitation, quartier 223, section B sous les n°145-774-775 sis Lieu-dit « La Croisette ».
- Bâtiment d'habitation, quartier 253, section ZA sous le n°307 sis 4 Chemin de la Côtère.
- Bâtiment d'habitation, section A sous les n° 629-1687-1233 sis 120 Montée des Cannes.
- Bâtiment d'habitation, section B sous les n° 776-980 sis 37 Impasse de la Charrière.
- Terrain, quartier 223, section A sous le n°1226 sis Lieu-dit « La Sourde ».
- Bâtiment d'habitation, section B sous le n° 1649 sis 138 Lotissement Le Colombier.
- Terrain, section B sous le n°1183 sis 149 Chemin du Tour.
- Bâtiment d'habitation, section B sous le n°1699 sis 9 Les Loggias du Colombier.
- Bâtiment d'habitation, quartier 253, section AH sous les n°54-340-341 sis 314 Chemin de la Côtère

L'exécutif municipal a pris acte des déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) et des décisions afférentes.

Décision n°09/2020 - Marché public de service – Reconduction du contrat de service Procès-Verbal électronique (PVe) n°2016088

Dans le cadre de ses délégations, M. le Maire a décidé :

- **D'accepter** de reconduire le contrat de service PVe n°2016088 pour permettre la maintenance (assistance téléphonique) du progiciel de gestion PVe en saisie directe pour un agent, avec le titulaire du contrat YPOK SA, 9 rue des Halles – 75001 PARIS – n° SIRET 434 940 763 000 64, dont le montant annuel s'élève à 53,72 € HT.
- **De reconduire** le contrat de service PVe pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

L'exécutif municipal a pris acte de la décision n°009/2020.

Décision n°010/2020 – Marché Public de Travaux – Lot Unique – Renouvellement du réseau de refoulement des eaux usées – Chemin de la Masse – Acceptation d'un Sous-Traitant Entreprise PASSAQUET

VU la déclaration de sous-traitance de la société SOCATRA SAS au profit de l'entreprise PASSAQUET – ZAE de Juyères – 01150 VAULX EN BUGÉY – pour un montant maximum de 8 000,00 € H.T.,

Dans le cadre de ses délégations, M. le Maire a décidé :

- **D'accepter** la déclaration de sous-traitance avec l'entreprise PASSAQUET (01150) pour la réalisation du bicouche, pour un montant H.T. de 8 000,00 € maximum,
- **Décide** la présente décision figurera au registre des décisions de la Collectivité ;

L'exécutif municipal a pris acte de la décision n°010/2020.

Décision n°11/2020 - Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 550 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes pour les acquisitions immobilières prévues au budget annexe commerce

VU la consultation lancée auprès de différents organismes bancaires,

Dans le cadre de ses délégations, M. le Maire a décidé :

- **De contracter** auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes un emprunt de 550 000 € ayant pour objet le financement des acquisitions immobilières prévues et financées sur le budget annexe commerces et dont les caractéristiques financières principales du Prêt sont les suivantes :

Objet : FINANCEMENT d'Investissement

Montant du capital emprunté : 550 000 €

Durée d'amortissement : 240 mois soit 20 ans

Taux d'intérêt : Fixe - 0,59 % trimestriel

Profil d'amortissement : constant avec des échéances dégressives

Frais de dossier : 0,10% soit 550 €uros

Versement des fonds : avant le 25 décembre

Périodicité retenue : Trimestrielle – Base de calcul 30/360

Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le versement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

- **De signer** seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat.

L'exécutif municipal a pris acte de la décision n°011/2020.

M. le Maire a informé l'Assemblée du retrait des points 6 « Budget annexe Salle polyvalente – Décision modificative N°1 » et 19 « Protocole d'accord transactionnel Herz-Pouzergues – Fin de la mission d'assistance – ZAC Terres du Pollet », faute d'éléments suffisants.

3. Délibération 01_10_2020 – FINANCES - Délibération 01_10_2020 Budget principal

Lors du Conseil Municipal du 22 juillet 2020, le Conseil Municipal a approuvé le budget principal.

M. le Maire a indiqué à l'assemblée, qu'il est nécessaire de mettre en œuvre une décision modificative n° 02 relative au budget 2020 de la Commune.

L'acquisition d'un panneau lumineux pour la Maison pour Tous de Mollon va permettre une économie en mutualisant les travaux avec la pose d'un panneau lumineux au Centre Innovance. De plus, il est nécessaire de pouvoir acheter des tenues de travaux chaudes aux agents travaillant en extérieur. Afin de pouvoir réaliser cette opération et afin de pouvoir équiper les agents des services techniques, il est nécessaire d'effectuer des ajustements de crédits comme suit :

<i>Investissement</i>					
N° DE SERVICE	N° OPERATION	DESIGNATIONS	IMPUTATION COMPTABLE	INVESTISSEMENT	
				DEPENSES	RECETTES
	127	Panneau lumineux MPTM	c/2135	+ 30 000,00 €	
		<i>Dépenses imprévues</i>	c/020	-10 000,00 €	
		<i>Virement de section</i>	c/021		+ 20 000,00 €
TOTAL				+ 20 000,00 €	+ 20 000,00 €

<i>Fonctionnement</i>					
N° DE SERVICE	DESIGNATIONS	IMPUTATION COMPTABLE	FONCTIONNEMENT		
			DEPENSES	RECETTES	
1002	Vêtement de travail	c/60636	+ 1 500,00 €		
	DSR	c/7411		+ 3 700,00 €	
	Dotation régions	c/74121		+ 10 200,00 €	
	Revenus des immeubles	c/752		+ 7 600,00 €	
	Virement de section	c/023	+ 20 000,00 €		
TOTAL			+ 21 500,00 €	+ 21 500,00 €	

Le budget principal s'établit à 2 870 171,40 € en dépenses de fonctionnement et 3 175 509,45 € en recettes de fonctionnement et reste équilibré en dépenses et en recettes à 1 795 369,15 € en investissement.

M. DORKEL a demandé quel était le devenir du panneau existant sur la Maison pour Tous. M. le Maire a indiqué qu'il était voué à disparaître car il était ancien, abîmé par du vandalisme et fonctionnait en filaire.

M. BENGUIGUI a demandé si le panneau du Centre Innovance était aussi compris. M. le Maire a répondu que le panneau était prévu sur le budget du Centre Innovance et serait full color et plus ludique.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

4. Délibération 02_10_2020 – FINANCES - Délibération 02_10_2020 Budget Annexe Commerce

Lors du Conseil Municipal du 22 juillet 2020, le Conseil Municipal a approuvé le budget Commerces.

M. le Maire a indiqué à l'assemblée, qu'il est nécessaire de mettre en œuvre une décision modificative n°02 relative au budget Commerces 2020.

Le budget Commerces a eu recours à un nouvel emprunt afin de financer diverses acquisitions immobilières. Le contrat de prêt a été réceptionné avec le tableau d'amortissement. Afin de pouvoir payer la 1^{ère} échéance au cours du 1^{er} trimestre 2021, il est nécessaire d'effectuer des ajustements de crédits comme suit :

<i>Investissement</i>			
DESIGNATIONS	IMPUTATION COMPTABLE	INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
Echéance nouvel emprunt	c/1641	+ 6 900,00 €	
<i>Virement de section</i>	<i>c/021</i>		+ 6 900,00 €
TOTAL		6 900,00 €	6 900,00 €

<i>Fonctionnement</i>			
DESIGNATIONS	IMPUTATION COMPTABLE	FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
Frais bancaire nouvel emprunt	c/627	+ 550,00 €	
Intérêt nouvel emprunt	c/66111	+ 850,00 €	
Honoraires	c/6226	- 7 000,00 €	
Entretien et réparation	c/615221	- 1 300,00 €	
Virement de section	c/023	+ 6 900,00 €	
TOTAL		0,00 €	0,00 €

Le budget Commerces s'équilibre à 45 410,00 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 588 890,88 € en dépenses et en recettes d'investissement.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

5. Délibération 03_10_2020 – FINANCES - Budget Annexe Centre Innovance – Décision modificative N°1

Lors du Conseil Municipal du 22 juillet 2020, le Conseil Municipal a approuvé le budget principal.

M. le Maire a indiqué à l'assemblée, qu'il est nécessaire de mettre en œuvre une décision modificative n° 01 relative au budget Centre de Rencontre 2020.

Le budget Centre Innovance va avoir recours à un nouvel emprunt pour financer les travaux d'optimisation énergétique. Afin de pouvoir payer la 1^{ère} échéance au cours du 1^{er} trimestre 2021, il est nécessaire d'effectuer des ajustements de crédits comme suit :

Afin de tenir compte de ces éléments, il est nécessaire d'effectuer des ajustements de crédits comme suit :

<i>Investissement</i>			
DESIGNATION	IMPUTATION COMPTABLE	INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
Echéance nouvel emprunt	c/1641	+ 2 200,00 €	
<i>Virement de la section fonctionnement</i>	<i>c/021</i>		+ 2 200,00 €
TOTAL		+ 2 200,00 €	+2 200,00 €

<i>Fonctionnement</i>			
DESIGNATION	IMPUTATION COMPTABLE	FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
Réparation vitres vandalisées	c/61558	+ 4 000,00 €	
Frais bancaire nouvel emprunt	c/627	+ 600,00 €	
Intérêt nouvel emprunt Travaux énergétique	c/66111	+1 400,00 €	
Electricité	c/60612	- 1 500,00 €	

Redevances et droits	c/7062		+ 400,00 €
Remboursement sinistre	c/7788		+ 1 400,00 €
Charges de personnel	c/6215	- 4 900,00 €	
Virement de la section investissement	c/023	+ 2 200,00 €	
TOTAL		+ 1 800,00 €	+ 1 800,00 €

Le budget Centre de Rencontre s'équilibre à 107 861,85 € en fonctionnement et à 290 178,00 € en investissement.

M^{me} BERLAND s'est interrogée sur le montant global de l'emprunt. M. le Maire lui a indiqué qu'il s'élève à 60 000 € pour le Centre Innovance.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

La délibération relative au budget Annexe de la Salle polyvalente : Décision modificative N°1, a été retiré de l'ordre du jour.

6. Délibération 04_10_2020 – FINANCES - Clôture du budget lotissement – Décision

M. le Maire a rappelé à l'assemblée que lors du Conseil Municipal du 30 mars 2015, il a été décidé la création d'un lotissement communal sur les parcelles situées derrière la caserne des pompiers.

L'ensemble des 8 lots de ce lotissement ont été vendus entre 2017 et 2018 pour un montant total de 676 640 €.

Le montant total des dépenses liées à cette opération s'élève à 667 238,79 € dont 271 238,79 € pour les travaux de viabilisation des terrains et d'aménagement urbains et 396 000,00 € reversé au budget principal de la Commune.

Le delta de cette opération qui s'établit à 9 402,42 € va être reversé au budget principal de la commune.

Dans ce cadre, il a été proposé de procéder à la clôture du budget annexe lotissement au 31/12/2020.

Les reprises de l'actif, du passif et le résultat du budget annexe lotissement seront effectuées par le comptable assignataire de la commune (Trésor Public de Meximieux) qui procédera à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune et que l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal.

M. le Maire a proposé de reverser l'excédent de fonctionnement du budget annexe Lotissement au budget principal de la commune, de clôturer le budget annexe Lotissement au 31/12/2020 et de valider l'intégration de l'actif du budget Lotissement dans le budget principal de la commune au 01/01/2021.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

7. Délibération 05_10_2020 – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement – Budget Principal 2021

M. le Maire a indiqué que, préalablement au vote du budget primitif 2021, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020.

OPERATIONS	BP 2020 + DM 2020	25%
61 - Bibliothèque municipale	2 240,00 €	560,00 €
82 – Matériel Administratif	1 350,00 €	337,50 €
85 - Matériel informatique	29 310,00 €	7 327,50 €
92 - Ecole de Loyes	2 600,00 €	650,00 €
101 – Aménagement espaces verts	2 400,00 €	600,00 €
105 - Eglise	3 500,00 €	875,00 €
111 - Voirie divers	203 700,00 €	50 925,00 €
113 - Service incendie Pompiers	21 200,00 €	5 300,00 €
127 – Maison Pour Tous Mollon	25 100,00 €	6 275,00 €
130 – Maison de l'enfance MECS	4 000,00 €	1 000,00 €
131 – Equipements sportifs	18 400,00 €	4 600,00 €
136 - Ateliers municipaux	19 300,00 €	4 825,00 €
139 – Véhicules communaux	33 000,00 €	8 250,00 €
141 - Cimetières	45 300,00 €	11 325,00 €
148 – Nouvelle école maternelle	19 820,00 €	4 955,00 €
152 - Appartements	1 300,00 €	325,00 €
156 – Nouvelle mairie	500,00 €	125,00 €
157 - Tennis	23 000,00 €	5 750,00 €
165 - Mairie annexe de Loyes	6 800,00 €	1 700,00 €
169 - Matériel scolaire	11 580,00 €	2 895,00 €
174 - Illuminations	4 000,00 €	1 000,00 €
175 – Centre de loisirs	45 000,00 €	11 250,00 €
178 – Rénovation de la cantine scolaire	14 000,00 €	3 500,00 €
180 - ADAP	8 000,00 €	2 000,00 €
<u>Sans opération affectée</u>		
Chapitre 21	189 000,00 €	47 250,00 €
Chapitre 23	40 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL	774 400,00 €	193 600,00 €

Ont voté pour : 26
 Ont voté contre : 0
 Se sont abstenus : 0

8. Délibération 06_10_2020 – FINANCES - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement – Budget Annexe Centre Innovance 2021

M. le Maire a indiqué que, préalablement au vote du budget annexe Centre de Rencontres 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020.

CHAPITRES	BP 2020 + DM 2020	25%
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	271 500,00 €	67 875,00 €
TOTAL	271 500,00 €	67 875,50 €

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

9. Délibération 07_10_2020 – FINANCES - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement – Budget Annexe Salle Polyvalente 2021

M. le Maire a indiqué que, préalablement au vote du budget annexe Salle Polyvalente 2021, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020.

CHAPITRES	BP 2020 + DM 2020	25%
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	5 000,00 €	1 250,00 €
TOTAL	5 000,00 €	1 250,00 €

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

10. Délibération 08_10_2020 – FINANCES - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement – Budget Annexe Assainissement 2021

M. le Maire a indiqué que, préalablement au vote du budget annexe Assainissement 2021, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020.

CHAPITRES	BP 2020 + DM 2020	25%
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	5 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	70 000,00 €	17 500,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	330 000,00 €	82 500,00 €
TOTAL	420 000,00 €	105 000,00 €

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

- **Tarifs 2021**

Comme chaque année, M. le Maire a rappelé qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs de location des salles communales pour les particuliers, les comités d'entreprises et les employés communaux pour l'année suivante.

La commission des finances qui s'est réunie le 17 novembre courant a proposé de maintenir les tarifs 2020 :

- Délibération 09_10_2020 – FINANCES - Location de salles pour les particuliers, les comités d'entreprises et les employés communaux**

Tarifs 2021

Location de salles pour les particuliers, les comités d'entreprises et les employés communaux (TTC)

Salles	Tarif à la journée		Tarif Week-End		Tarifs horaires pour Réunions		Caution
	Particulier non résident	Particulier résident	Particulier non résident	Particulier résident	Particulier non résident	Particulier résident	
Villieu							
Salle Polyvalente	696,00 €	348,00 €	905,00 €	452,00 €	46,40 €	23,20 €	1 044 €
Salle du club des jeunes	Uniquement pour les associations.						
Salle de l'Association d'Education Populaire	Uniquement pour les associations.						
Centre Innovance							
Centre complet	1 631,00 €	979,00 €	2 120,00 €	1 273,00 €	108,73 €	65,27 €	2 447 €
Grande salle + hall d'entrée*	1 386,00 €	832,00 €	1 802,00 €	1 082,00 €	92,40 €	55,47 €	2 079 €
Salle sud	244,00 €	146,00 €	317,00 €	190,00 €	16,27 €	9,73 €	366 €
Hall d'entrée*	326,00 €	196,00 €	424,00 €	255,00 €	21,73 €	13,07 €	489 €
Cuisine	326,00 €	196,00 €	424,00 €	255,00 €	21,73 €	13,07 €	489 €
Auditorium							
Auditorium	665,00 €	399,00 €	865,00 €	519,00 €	44,33 €	26,60 €	998 €
Salle de réunion	168,00 €	101,00 €	218,00 €	131,00 €	11,20 €	6,73 €	252 €
Loyes							
Mairie annexe	169,00 €	101,00 €	220,00 €	131,00 €	11,27 €	6,73 €	254 €
Ex-école de Loyes 1 ^{er} étage 51 m ²	Uniquement pour les associations						
Ex-école de Loyes 1 ^{er} étage 95 m ²	Uniquement pour les associations						
Mollon							
Maison pour Tous	329,00 €	197,00 €	428,00 €	256,00 €	21,93 €	13,13 €	494 €
Ecole							
Préau	334,00 €	200,00 €	434,00 €	260,00 €	22,27 €	13,33 €	501 €
Option							
Chaises	0,53 €	0,27 €					
tables + mange-debout	1,06 €	0,53 €					

Ménage compris dans le prix

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

b. Délibération 10_10_2020 – FINANCES - Location de salles pour les professionnels

Tarifs 2021

Locations des salles communales pour les professionnels

Salles	Tarif à la journée		Tarif Week-End		Tarifs horaires		Caution
	Professionnel non résident	Professionnel résident	Professionnel non résident	Professionnel résident	Professionnel non résident	Professionnel résident	
Villieu							
Salle Polyvalente	835 €	418 €	1 086,00 €	543,00 €	55,68 €	27,84 €	1044 €
Salle du club des jeunes	Uniquement pour les associations.						
Salle de la cure AEP	Uniquement pour les associations.						
Centre Innovance							
Centre complet	1957 €	1175 €	2 544,00 €	1 527,00 €	130,48 €	78,32 €	2447€
Grande salle + hall d'entrée*	1663 €	998 €	2 162,00 €	1 298,00 €	110,88 €	66,56 €	2079 €
Salle sud	293 €	175 €	381,00 €	228,00 €	19,52 €	11,68 €	366 €
Hall d'entrée*	391 €	235 €	509,00 €	306,00 €	26,08 €	15,68 €	489 €
Cuisine	391 €	235 €	509,00 €	306,00 €	26,08 €	15,68 €	489 €
Auditorium							
Auditorium	798 €	479 €	1 037,00 €	622,00 €	53,20 €	31,92 €	998 €
Salle de réunion	202 €	121 €	262,00 €	158,00 €	13,44 €	8,08 €	252 €
Loyes							
Mairie annexe	203 €	121 €	264,00 €	158,00 €	13,52 €	8,08 €	254 €
Ex-école de Loyes 1er étage 51 m2	Uniquement pour les associations.						
Ex-école de Loyes 1er étage 95 m2	Uniquement pour les associations.						
Mollon							
Maison pour Tous	395	236	513,00 €	307,00 €	26,32	15,76	494
Ecole							
Préau	401 €	240 €	521,00 €	312,00 €	26,72 €	16,00 €	501 €
Option							
Chaises	0,53 €	0,27 €					
tables + mange-debouts	1,06 €	0,53 €					

Ménage compris dans le prix

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

c. Délibération 11_10_2020 – FINANCES - Location de salles, de la remorque podium pour les associations et de la scène du Centre Innovance pour les associations

Tarifs 2021

Location de salles aux associations (TTC)

Salles	Tarif à la journée	Tarif Week-End	Tarifs horaires	Caution
Villieu				
Salle Polyvalente	278 €	361 €	18,53 €	1 044 €
Salle du club des jeunes	85,00 €	111,00 €	5,67 €	254,00 €
Salle de la cure AEP	85,00 €	111,00 €	5,67 €	254,00 €
Centre Innovance				
Centre complet	816 €	1 061 €	54,40 €	2 447 €
Grande salle + hall d'entrée*	693 €	901 €	46,20 €	2 079 €
Salle sud	122 €	159 €	8,13 €	366 €
Hall d'entrée*	163 €	212 €	10,87 €	489 €
Cuisine	163 €	212 €	10,87 €	489 €
Scène			10,87 €	489 €
Auditorium				
Auditorium	333 €	433 €	22,20 €	998 €
Salle de réunion	84 €	109 €	5,60 €	252 €
Loyes				
Mairie annexe	85 €	111 €	5,67 €	254 €
Ex-école de Loyes 1er étage 51 m2	85 €	111 €	5,67 €	254 €
Ex-école de Loyes 1er étage 95 m2	170 €	222 €	11,34 €	508 €
Mollon				
Maison pour Tous	165 €	215 €	11,00 €	494 €
Ecole				
Préau	167 €	217 €	11,13 €	501 €

Ménage compris dans le prix

Location remorque podium	316,00
Caution	1 052,00

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

d. Délibération 12_10_2020 – FINANCES - Prestations effectuées par les services municipaux

Comme chaque année, il est nécessaire d'actualiser les tarifs des prestations effectuées par les services municipaux (travaux, ramassages divers...).

Le tarif est de 77,00 € de l'heure pour l'année 2020. Comme chaque année, il est nécessaire d'actualiser les tarifs des prestations effectuées par les services municipaux (travaux, ramassages divers).

La commission des finances réunie le 18 novembre dernier a proposé le montant de 77,00 € de l'heure pour l'année 2021, soit le même montant qu'en 2020.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

e. Délibération 13_10_2020 – FINANCES - Location des concessions et des emplacements d'urnes

Tarifs 2021

CONCESSIONS CIMETIERES	
Concessions simples	
15 ans	280
30 ans	400
Concessions doubles	
15 ans	560
30 ans	800
Ancien Columbarium	
15 ans 1 urne	241
15 ans 2 urnes	482
30 ans 1 urne	344
30 ans 2 urnes	689
Nouveaux Columbarium	
15 ans	723
30 ans	1 033

M. GUERS s'est interrogé sur la différence de prix des concessions doubles entre l'ancien et le nouveau columbarium (800 € contre 1 300 €). M. le Maire a expliqué que la formule de calcul appliquée est la suivante : prix / nombre de cases / durée de 30 ans. De plus, le nouveau columbarium comprend le monument et la concession.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

f. Délibération 14_10_2020 – FINANCES - Location de biens immobiliers

Tarifs 2021

LOCATIONS IMMOBILIERES	
Logement 36 m ² bibliothèque	301,58
Logement 61 m ² bibliothèque	425,62
Maison de l'enfance (annuelle)	68 309,42
Location pour exposition	
Bibliothèque municipale	62,00

Comme chaque année, il est nécessaire d'actualiser les tarifs de location des biens immobiliers appartenant à la commune, loués à des tiers pour l'année suivante.

La commission des finances réunie le 17 novembre dernier a proposé les montants tels que présentés. Une augmentation de 0,66 % est pratiquée, l'indice INSEE de référence ayant évolué.

M. GONARD s'est interrogé sur les locations précaires qui ne sont pas retranscrites dans ce tableau. M. le Maire a précisé que les services de la Mairie effectuent actuellement un travail de fonds sur ces logements PALULOS afin de les intégrer dans un conventionnement PALULOS pour augmenter le nombre de Logements Locatifs Sociaux.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

g. Délibération 15_10_2020 – FINANCES - Abonnements tennis et bibliothèque

Tarifs 2021

Bibliothèque municipale	
Abonnement familial	27,00
Abonnement individuel	17,00
Enfant jusqu'à 18 ans	gratuit

TENNIS	
Carte court annuelle	74,00
Carte court juillet/août	35,00

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

h. Délibération 16_10_2020 – FINANCES - Droits de reproductions des matrices cadastrales et des actes administratifs

Tarifs 2021

Matrice Cadastrale	
Usage professionnel	10,00
Usage particulier	6,00
Copie actes administratifs noir et blanc	0,18
Copie actes administratifs couleur	3,00

Ont voté pour : 26
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

i. Délibération 17_10_2020 – FINANCES - Coupe de bois

Comme chaque année, il est nécessaire d'actualiser les tarifs pratiqués à l'occasion de campagne de coupe de bois. Le montant de la coupe de bois est de 86,00 € pour l'année 2019.

La commission des finances réunie le 17 novembre dernier a proposé le montant de 86,00 € la coupe de bois pour l'année 2021, montant identique à celui de 2020.

M. GUERS s'est interrogé sur la surface de référence utilisée pour déterminer le prix de la coupe de bois. M. le Maire a indiqué qu'il s'agit d'un tarif défini à la suite d'arpentage par la Commune qui définit la contenance. Pour le secteur des Brotteaux, il n'y a pas de coupe car cela est sous la réglementation de Natura 2000.

Ont voté pour : 26
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

j. Délibération 18_10_2020 – FINANCES - Loyer des terrains communaux de Villieu, Loyes et Mollon loués à la société de chasse

La commune loue à la société de chasse les terrains lui appartenant situés

- Sur Villieu en rives droite et gauche de l'Ain entre le Pont de Chazey et le pont de chemin de fer
- En rive gauche de l'Ain sur la commune de Pont de Chazey
- Les parcelles issues de l'héritage de la famille MUZARD

Le loyer sollicité à compter du 1^{er} septembre nécessite d'être révisé chaque année.

La commission des finances réunie le 17 novembre 2020 propose d'actualiser le montant à 384 € à compter du 1^{er} septembre 2021, soit le même montant qu'en 2020.

Ont voté pour : 26
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

k. Délibération 19_10_2020 – FINANCES - Droits de stationnement

Tarifs 2021

DROIT DE STATIONNEMENT	
Forfait	145,00
Forfait journalier pour Cirque	66,00
Terrasse café prix au m ²	12,00
DROIT DE PLACE VOGUE	
Jusqu'à 60 m ² (le m ²)	0,70
A partir de 61 m ² (le m ² supplémentaire)	0,30
Emplacement Taxis	34,00
CANOE	
Redevance annuelle utilisation Brotteaux	1.040,00

Comme chaque année, il est nécessaire d'actualiser les tarifs des droits de stationnement pour l'année suivante.

La commission des finances réunie le 17 novembre 2020 a proposé de maintenir les montants, qui sont identiques à ceux de 2020.

Ont voté pour : 26
 Ont voté contre : 0
 Se sont abstenus : 0

I. Délibération 20_10_2020 - Encarts publicitaires

Comme chaque année, il est nécessaire d'actualiser les tarifs des encarts publicitaires pour l'année suivante.

La commission des finances réunie le 17 novembre dernier a proposé les montants qui sont identiques à ceux de 2020.

Elle propose aussi d'appliquer un tarif pour une publicité sur une page intérieure complète et de le fixer à 300 €

Tarifs 2021

ENCARTS BULLETIN MUNICIPAL	
Trois en Ain	
30x90	54,00
30x190	80,00
Tout en Ain	
90x80	75,00
50x190	75,00
4 ^{ème} couverture	316,00
Page intérieure complète	300,00
Réduction (5 trois en Ain + Tout en Ain)	-23,00

Ont voté pour : 26
 Ont voté contre : 0
 Se sont abstenus : 0

m. Délibération 21_10_2020 – FINANCES - Actualisation des tarifs des prestations de contrôle de l'assainissement non collectif

Comme chaque année le coût de la prestation de réalisation des contrôles des réseaux d'assainissement non collectif confiée à GH2P, doit être réactualisée. Les tarifs 2021 sont indiqués dans le tableau ci-dessous, ils n'évoluent pas par rapport à 2021 :

Type de prestations	Prix unitaire
Contrôle de conception et de réalisation des installations neuves :	
- pour la conception	92,79 €
- pour la réalisation	72,17 €
Au titre du contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien	80,42 €
Contrôle complémentaire	56,71 €
Analyse d'un rejet	82,48 €

M. PICHAT a souligné que l'entité GH2P n'existe plus ; la SOGEDO s'occupe des contrôles d'assainissement. M. le Maire a répondu que la SOGEDO n'a pas avenanté le contrat pour le changement du nom de la société prestataire.

Ont voté pour : 26
 Ont voté contre : 0
 Se sont abstenus : 0

n. Délibération 22_10_2020 – FINANCES - Tarifs applicables aux forains dans le cadre du marché

Commerçant	Présence	Tarifs droits de place (En €)
Commerçant (pizza...) sans branchement avec branchement	Stationnement hebdomadaire suivant convention pour une fois par semaine	Forfait mensuel (max 20 m ²) payable par avance 15 17,5
Marché : Commerçants réguliers : sans branchement avec branchement caution clé	Dimanche matin	Forfait mensuel (max 20 m ²) payable par avance 15 17,50 50
Terrasse café / restaurant	Prix au m ²	12
Déballage hors marché du dimanche matin	Prix forfaitaire au m ²	4,5
Vogue	Prix au m ² jusqu'à 60 m ² Prix au m ² à partir de 61 m ²	0,7 0,3

Ont voté pour : 26
 Ont voté contre : 0
 Se sont abstenus : 0

o. Délibération 23_10_2020 – FINANCES - Vote des tarifs de location de salles 2020 à destination des associations – Location de la salle de l'A3V

Tarifs 2021

M. le Maire a informé l'assemblée qu'il est nécessaire d'actualiser le tarif pour la location de la salle de l'A3V pour les interventions de certaines associations.

La commission des finances réunie le 17 novembre dernier a proposé les montants tels que présentés en annexe qui sont identiques à ceux de 2020.

Salles	Tarif à la journée	Tarif Week-End	Tarifs horaires	Caution
Salle de l'A3V				
Salle de l'A3V			5,67 €	501 €

Ont voté pour : 26
 Ont voté contre : 0
 Se sont abstenus : 0

p. Délibération 24_10_2020 – FINANCES - Tarifs à la suite de la destruction de tables et de chaises lors des locations

Pour permettre le remboursement des casses de mobilier constatées lors des locations des salles (table et chaise), M. le Maire a proposé d'appliquer le même tarif pour la refacturation de cette casse que pour l'année 2021.

Cette facturation sera imputable au budget concerné en fonction de la salle louée, selon le tableau ci-joint :

DEGRADATION	
Dégradation table	150.00€
Dégradation Chaise	25.00€

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

11. Délibération 25_10_2020 – FINANCES - Vote des tarifs de la surtaxe assainissement au titre de l'année 2020

Comme chaque année, il est nécessaire d'actualiser les tarifs de l'assainissement qui seront applicables sur la commune pour l'année 2021.

La commission des finances réunie le 17 novembre 2020 a proposé les montants suivants, afin de permettre de pourvoir au financement des nombreux investissements à venir sur le budget assainissement, sous réserve des informations de mise à jour.

:

Surtaxe 2020	Assainissement
Prime fixe annuelle	21,381
Surtaxe (m ³)	1,190

Le maintien des tarifs 2020 a été proposé.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

12. Délibération 26_10_2020 – FINANCES - Attribution de subvention aux associations

M. le Maire a présenté les propositions de la commission associations réunie le mardi 08 décembre 2020 pour étudier l'ensemble des demandes de subventions reçues en Mairie depuis la dernière commission.

Le Conseil Municipal a proposé d'attribuer les subventions comme suit :

Associations	Montant demandé	Désignation	Montant accordé
01-TWIRLING BATON	1 071,24 €	Location salles 2020 = 1 190.27 - 10 % de ménage = 1071.24	1 071,24 €
02-DANCE CLUB (2019)	9 643,47 €	Location salles 2019 : Salle polyvalente : 1er semestre 6 559.62 et 2ème semestre : 4 155.35 soit un total de 10 714 .97 - 10% de ménage = 9 643.47	9 643,47 €
03-DANCE CLUB (2020)	3 552,20 €	Location salles 2020 : Salle polyvalente : 1er semestre 2 557.14 et 2ème semestre : 1 389.75 soit un total de 3 946.89 - 10% de ménage = 3 552.20	3 552,20 €
04-CORPS E T SOUFFLES QI GONG	300,00 €	Salle MPT : 132 euros - 10% ménage = 118.80 Si ménage CODID seulement sur facture de 44.00	118,80 €
TOTAL	14 566,91 €		14 385,71 €

M. le Maire informe qu'il ne s'agit pas de la période de subvention.

M. MAZAT a fait remarquer que l'association du twirling bâton utilise la salle de Leyment
M. le Maire a souligné que le twirling utilise la salle de Leyment et de Saint Maurice de Beynost, étant donné que le centre innovance est occupé pour la restauration scolaire.

M^{me} ERIGONI a expliqué que le Dance Club n'a pas fait de demande de rattrapage en 2019.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

13.Délibération 27_10_2020 – FINANCES - Convention d'objectifs communaux avec la société de Pêche du Toison – avenant n°1 pour l'exercice 2021

Par le vote de la délibération n°06_10_2019 du 15 novembre 2019, la ville de Villieu-Loyes-Mollon a souhaité apporter un soutien spécifique à des projets autour de la pêche à destination des enfants scolarisés dans les écoles publiques de la commune menés par la société de Pêche, et dont l'intérêt manifeste pour le travail pédagogique des enfants inscrits dans les écoles publiques de la ville de Villieu-Loyes-Mollon et l'intérêt municipal pour la promotion de la pêche au sein de la population villacussienne est certain.

La société de Pêche a pour objet :

- de favoriser le développement de la pratique de la pêche amateur ;
- d'organiser les activités relatives à la pêche.

En 2021, elle envisage de continuer la réalisation des projets qui s'inscrivent dans le champ d'intervention de la politique scolaire et périscolaire de la ville de Villieu-Loyes-Mollon. En conséquence, elle sollicite le concours financier de la commune de Villieu-Loyes-Mollon.

Le présent avenant à la convention a pour objet de définir pour l'année 2021, les actions projetées par la société de pêche qui font l'objet d'une aide municipale ainsi que les modalités d'attribution de cette aide.

La commune de Villieu-Loyes-Mollon prend acte que l'association dénommée « Société de Pêche » entend réaliser et promouvoir :

- Le développement, la diffusion et l'enseignement de la pêche
- La participation aux manifestations officielles et patriotiques, aux fêtes locales en collaboration avec les autres associations
- La mise en place d'actions dédiées aux enfants d'âges scolaires inscrits dans les écoles publiques de la commune.

Elle souhaite favoriser dans les meilleures conditions l'éveil des enfants et des adultes à la discipline de la pêche, l'éclosion des vocations, la formation des futurs amateurs.

Elle a le projet de faciliter l'intégration et l'implication des jeunes (et moins jeunes), en constituant un noyau dynamique de la vie associative de la commune, en collaboration avec tous les partenaires de la vie locale.

M. le Maire a demandé à l'assemblée de l'autoriser à signer l'avenant n°1 pour l'année 2021 à la convention de partenariat et d'objectifs signée le 15 novembre 2019 avec la société de pêche pour une durée de 5 ans et de fixer la subvention à 1 000 € pour l'année 2021.

M. BRUNETTI a ajouté que 83 cartes de pêche ont été vendues en 2020, et a rappelé que les enfants de moins de 12 ans ne paient pas. Le tarif à la journée est de 5 €. M. GONARD a ajouté que 200 kg de poisson étaient présents dans cet étang privé. M^{me} BERLAND s'est interrogée sur la piste d'un projet d'école. M. le Maire a indiqué qu'au début une sortie était prévue par classe sur l'étang (en après-midi), mais cela a été difficile avec le contexte de la COVID-19.

Ont voté pour : 25

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 1 (M. BRUNETTI, en sa qualité de Président, ne participe pas au vote)

14. Délibération 28_10_2020 – FINANCES - Avenant de la convention d'adressage - Avenant n°1 au contrat d'aide d'une commune à la dénomination et à la numérotation de ses voies et hameaux

M. le Maire a rappelé à l'Assemblée que les communes dans le cadre de leur pouvoir de police générale ont le pouvoir de dénomination et de numérotation des rues, places publiques, voies communales et chemins ruraux ouverts à la circulation publique.

L'établissement d'un plan d'adressage (numérotage et dénomination des voies) permettra une meilleure identification des adresses qui faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

De plus, cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique en permettant notamment la localisation à 100% des foyers et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

La municipalité s'est engagée dans un projet d'adressage via un accompagnement proposé par La Poste.

Dans le cadre de cette prestation, la Poste soumet au Conseil Municipal un avenant n°1 au contrat d'aide d'une commune à la dénomination et à la numérotation de ses voies et hameaux qui prend effet à compter du 16/10/2020 et prolonge le contrat jusqu'au 30/06/2021 inclus, du fait de l'épidémie de COVID-19:

M. le Maire a indiqué que dans le cadre du plan d'adressage, la Commune va devoir nommer les nouveaux lotissements et leurs voies de circulation.

Dans l'optique des choix qu'il va falloir faire, la Poste souhaite la mise en place d'un comité de pilotage, force de proposition.

Il a été demandé aux élus présents de se porter volontaire, pour la constitution de ce Comité auprès de la Direction Générale.

Les membres de l'Assemblée ont été informés qu'ils seraient sollicités par courriel pour participer à ce comité de pilotage, pour une première rencontre en janvier ou février 2021. M. BOZZACO COLONA a ajouté qu'il serait efficace que chaque village soit représenté par un ou deux membres de l'Assemblée.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

15. Délibération 29_10_2020 – FINANCES - Garantie financière de principe avec AIN HABITAT pour les 13 logements rue de la Cure - Rue de l'Eglise

M. le Maire a rappelé à l'Assemblée sa délibération du 13 octobre 2020 par laquelle elle a décidé de retenir la proposition de la société Ain Habitat, société coopérative de production d'HLM, ayant son siège 7 rue de la Grenouillère – 01009 BOURG-EB-BRESSE, pour procéder à la réalisation d'une opération de construction de logement sociaux sur le ténement de La Cure et du bâtiment Fraigne qui fait l'objet d'un portage par l'Etablissement Public Foncier de l'Ain à la suite de la délégation par la commune de son droit de préemption.

Ce ténement immobilier est situé 212 rue de l'Eglise sur les parcelles cadastrées section A N°369 et A N°370. Le prix proposé est fixé à 200 000 €.

Par courrier en date du 25 novembre dernier, le Président Directeur Général de Ain Habitat a sollicité de la commune, comme il est d'usage, la garantie financière de la commune pour les prêts PSLA, PLUS et PLAI destinée à concourir à l'opération de construction de 13 logements sociaux.

Ces garanties sont réparties entre la commune et le Conseil départemental de l'Ain suivant le potentiel fiscal de chaque commune, la part de l'emprunt à garantir par le Conseil Départemental étant le complément de la participation communale.

Pour l'année 2020, le pourcentage est fixé à 100%.

Afin d'engager cette opération, la société Ain Habitat a sollicité que le Conseil Municipal de la commune délibère afin de donner un accord de principe de garantie financière.

Par la suite, le conseil municipal devra délibérer sur les conditions arrêtées des financements afin de prendre les délibérations de garanties d'emprunts définitives.

M^{me} BERLAND s'est interrogée sur le fait que le Conseil Départemental ne prenne rien en charge. Elle s'est aussi demandé si la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, au vu de son potentiel fiscal, pouvait garantir au nom des Communes. M. le Maire a souligné que Villieu-Loyes-Mollon est considéré comme une commune riche. En outre, la Communauté de la Plaine de l'Ain ne garantit pas les prêts pour les communes pour les Logements Locatifs Sociaux, le rachat des parts SEMCODA par la CCPA relevant d'une logique différente.

M^{me} BERLAND s'est demandé si la destination de ces logements était en logements sociaux. M. GUERS s'est interrogé sur la possibilité de prêt social location-accession (PSLA). M. le Maire a répondu que le logement reste comptabilisé 5 ans en Logement Locatif Social.

M. le Maire a confirmé, il s'agira de locations et de prêt social location-accession (PSLA). Il a expliqué que cette garantie permet de montrer l'effort de la commune et ainsi d'éviter les pénalités. Il espère l'assouplissement de la loi et travaille avec M. le Sénateur.

Ont voté pour : 26

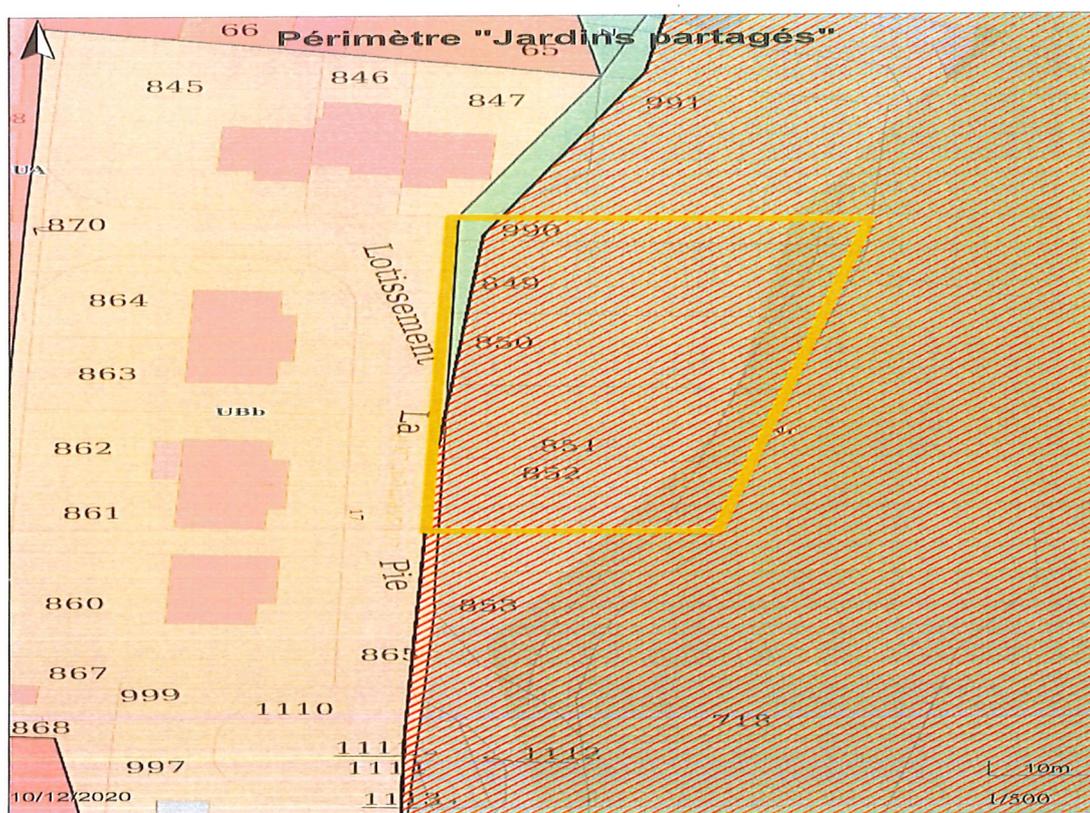
Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

16. Délibération 30_10_2020 – FINANCES - Création de jardins familiaux sur un terrain communal à Loyes - Autorisation

M. le Maire a expliqué :

- Qu'il est nécessaire de réaliser sur des terrains communaux sis à Loyes, parcelles cadastrées 223 section B N°990, 849, 850, 851 et 852, un site de jardins familiaux avec un nombre de lots à définir en y installant un abri de jardin,
- Que cette installation sera échelonnée sur plusieurs années,
- Que le montant prévisionnel de ce projet reste à définir, les crédits seront prévus au budget principal de la commune pour participer au soutien des travaux réalisés par l'association en charge de la convention d'usage pour la gestion de ce jardin collectif,
- Que les travaux seront réalisés par l'association Fabriquer Initier Coopérer Agir (FICA) assistée des services municipaux qui réaliseront des travaux en régie,



M^{me} BERLAND a demandé si le parking était conservé. M. le Maire a répondu que non seulement il serait conservé, mais qu'un travail sur les modes doux serait amorcé autour du parc de la Pie. D'autres places sont aussi envisagées sur la voirie.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

La délibération portant sur le « Protocole d'accord transactionnel Herz-Pouzergue – Fin de la mission d'assistance – ZAC Terres du Pollet » a été retiré, la négociation n'ayant pour l'heure pas aboutie.

17. Délibération 31_10_2020 – RESSOURCES HUMAINES - Attribution de chèques AMBLAMEX aux agents communaux – Exercice 2020

M. le Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir au personnel communal, des chèques cadeaux Amblamex à utiliser dans les commerces de Meximieux, Lagnieu et Ambérieu-en-Bugey.

L'idée générale est de pouvoir remercier tout le personnel communal pour son implication et son travail au sein de la collectivité pour l'année 2020.

Ainsi, au titre de l'année 2020, il a été proposé de remettre cinq chèques cadeau d'une valeur de 10 €, soit 50 € à chaque agent pour les agents titulaires et non titulaires permanent.

Les crédits sont attribués à l'article L-6232.

M. le Maire a précisé qu'il s'agissait aussi d'une aide supplémentaire à la fois aux agents et aux commerces locaux, plus avantageuse qu'une prime. M^{me} BERLAND a souhaité savoir s'il s'agissait des chèques de la CCPA ; ces chèques ont été donnés à la maison de l'enfance. M. MAZAT a souhaité connaître la date de distribution de ces chèques : M. le Maire rappelle qu'il s'agit du 17 décembre 2020.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

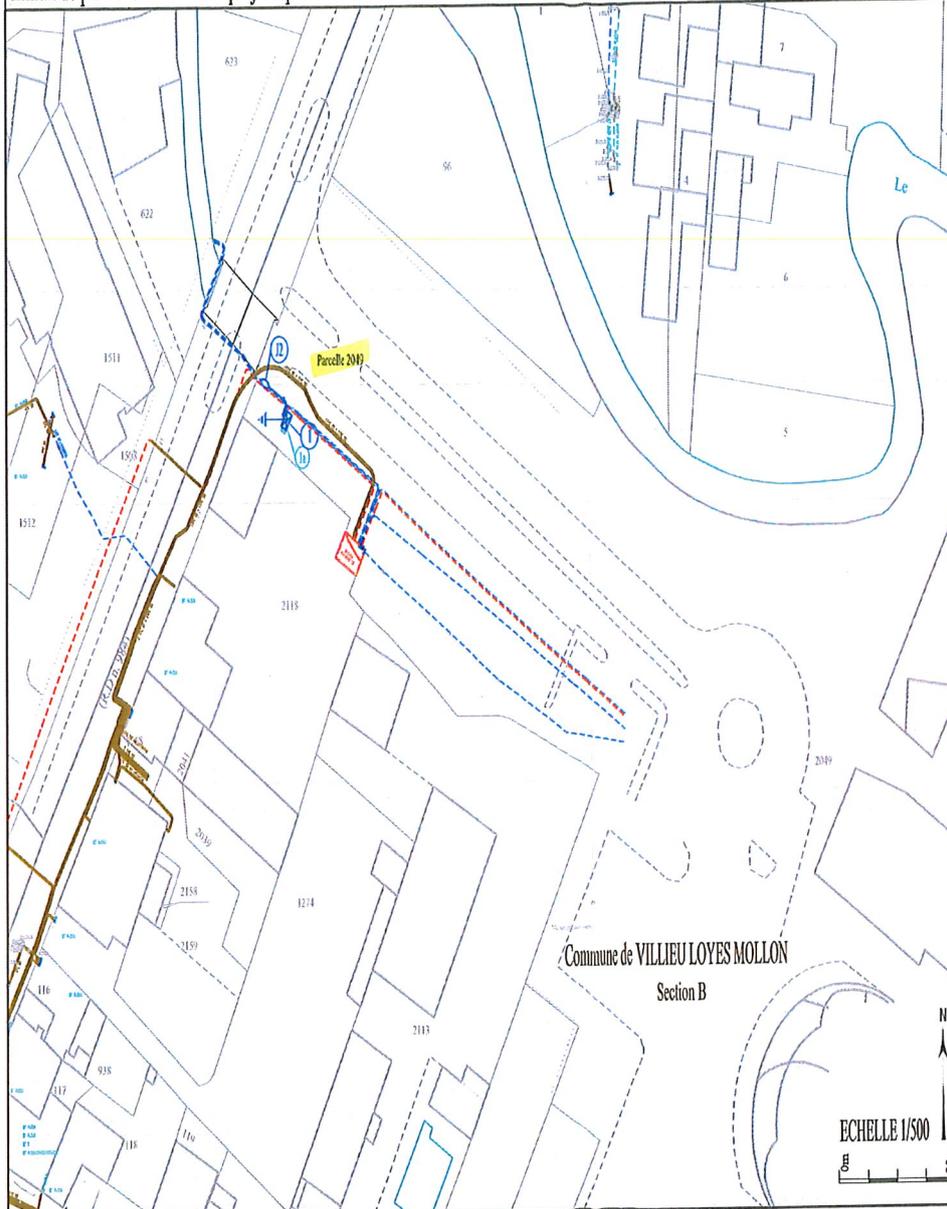
18. Délibération 32_10_2020 – PATRIMOINE - Renforcement des réseaux de la Commune – Convention route de Genève cadastrée B 2074

M. le Maire a informé l'assemblée du courrier reçu le 7 décembre 2020 du Syndicat d'Energie et d'e-communication de l'Ain relatif à une demande de convention de passage pour la réalisation de travaux d'alimentation des armoires de communication.

Dans ce cadre, le bureau d'étude EUCLYD a été mandaté par l'entreprise SBTP en charge des travaux afin de réaliser l'étude du réseau électrique. Ces travaux nécessiteront la pose de câbles basse tension souterrain sur la parcelle appartenant à la commune cadastrée B n°2074.

Dans ce cadre, le bureau d'étude EUCLYD, a fait parvenir une proposition de convention de passage afin d'autoriser la réalisation de ces travaux dont M. le Maire a donné lecture à l'Assemblée, accompagnée d'un plan cadastral.

Extrait de plan cadastral avec le projet reporté : Alimentation basse tension souterraine 230-410 volts NRO n°4, Avenue Charles de Gaulle



LEGENDE TRACE RESEAUX

H1A câbles à construire	— — — — —
H1A câbles existants	— — — — —
H1A câbles à déposer	— — — — —
H1A câbles à restaurer	— — — — —
H1A souterrains à construire	— — — — —
H1A souterrains existants	— — — — —
H1A souterrains à déposer	— — — — —
H1A souterrains à restaurer	— — — — —
H1A câbles fibre optique	— — — — —
H1A câbles à déposer	— — — — —
H1A câbles à restaurer	— — — — —
H1A souterrains à déposer	— — — — —
H1A souterrains à restaurer	— — — — —
H1A souterrains existants	— — — — —
H1A souterrains à déposer	— — — — —
H1A câbles à construire	— — — — —
H1A câbles existants	— — — — —
H1A câbles à déposer	— — — — —
H1A câbles à restaurer	— — — — —
H1A souterrains à construire	— — — — —
H1A souterrains existants	— — — — —
H1A souterrains à déposer	— — — — —
H1A souterrains à restaurer	— — — — —
H1A câbles fibre optique	— — — — —
H1A câbles à déposer	— — — — —
H1A câbles à restaurer	— — — — —
H1A souterrains à déposer	— — — — —
H1A souterrains à restaurer	— — — — —
H1A souterrains existants	— — — — —
H1A souterrains à déposer	— — — — —
H1A souterrains à restaurer	— — — — —

LEGENDE DES SYMBOLES

SUPPORTS	Bc1	Bc2	Bc3	Bc4	Bc5
Existant					
A installer					
A déposer					

Mise à la terre	Mah/N exist	Mah/N pose	Mah/M
-----------------	-------------	------------	-------

ACCESSOIRES

Cable de	Cable	TJ 150	CEE ou
Requise	Requise	Requise	Requise

Cable	Cable	RENT	Requise
Requise	Requise	Requise	Requise

Requise	Requise	Requise
---------	---------	---------

Travaux SIEA
dossier n°2020-2051-ELECT
SIEA

Dossier Euclyd n° 0062-201091
Euclyd

Signature du propriétaire

M. GUERS a souligné l'importance de la communication dans ce dossier ; il s'agit d'inviter les habitants à patienter pour l'installation de la fibre, prévue au dernier trimestre 2021. M. PICHAT a ajouté que l'avancée de la première phase des travaux était rapide, et qu'un passage serait effectué par une nacelle en surplomb à certains endroits adaptés.

Ont voté pour : 26
 Ont voté contre : 0
 Se sont abstenus : 0

19. Délibération 33_10_2020 – PATRIMOINE - Renforcement des réseaux de la Commune – Convention route de Genève cadastrée B 2074

M. le Maire a informé l'assemblée du courrier reçu le 25 novembre 2020 du Syndicat d'Energie et d'e-communication de l'Ain relatif à une demande de convention de passage pour la réalisation de travaux d'alimentation des armoires de communication.

Dans ce cadre, le bureau d'étude EUCLYD a été mandaté par l'entreprise SBTP en charge des travaux afin de réaliser l'étude du réseau électrique. Ces travaux nécessiteront la pose de câbles basse tension souterrain sur les parcelles appartenant à la commune et cadastrées A n°1449 et A n°1457.

20. Délibération 33_10_2020 – PATRIMOINE - Renforcement des réseaux de la Commune – Convention route de Genève cadastrée B 2074

Vu les articles L.353-1 à L. 353-12 et L. 353-20 du code de la construction et de l'habitation.

M. le Maire a rappelé à l'Assemblée le manque de logements locatifs sociaux (LLS) présents sur la commune et les obligations inhérentes à la commune en lien avec l'application des prescriptions de l'article 55 de la loi SRU qui prévoit la mise en œuvre d'un taux de 25% de LLS sur la commune.

Dans ce cadre, deux conventions peuvent être conclues entre l'Etat et la commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON en application de l'article L.351-2 (2°) du code de la construction et de l'habitation pour le programme de conventionnement PALULOS sans travaux, de 3 logements communaux.

Descriptif du programme de conventionnement PALULOS sans travaux, de 3 logements communaux à VILLIEU-LOYES-MOLLON (0180), désignés ainsi :

- Un logement sis 102 rue de la gare, section B 100 de 418 m²
- Deux logements sis 154 avenue Charles de Gaulle, section B 117 de 68 m² et B 938 de 70 m².

Soit, un logement de type T1, un de type T3 et un de type T5 pour une surface totale habitable de (art. R. 111-2) : 213 m².

Outre l'avantage de pouvoir inscrire trois logements de plus au parc locatif social de la commune, ces conventions ouvrent, pendant sa durée, le droit à l'aide personnalisée au logement dans les conditions définies par le titre V du livre III du code de la construction et de l'habitation, tout en fixant un loyer mensuel maximum

En conséquence, M. le Maire a proposé à l'Assemblée de l'autoriser à signer les présentes conventions.

M. GONARD s'est interrogé sur les logements de Loyes ; ils sont déjà classés PALULOS.

Ont voté pour : 26

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

21. Questions diverses

21h25 : arrivée de M^{me} DOMINGUEZ

O E-Vœux

Les vœux électroniques seront testés pour une mise en ligne sur le site internet à partir du 1^{er} janvier 2021, ainsi que sur tous les supports de communication.

M. le Maire a évoqué la présentation des élus en photos.

O Tablette des élus

Les tablettes ont été reçues et sont en cours d'installation. Il faudrait prévoir une mise en œuvre le samedi matin au cours de la permanence à destination des élus.

O Commission communication

La commission communication a lieu tous les jeudis soir.

O Date des prochains conseils municipaux

Les dates des prochains conseils municipaux seront communiquées ultérieurement.

O Concessions –

M^{me} DOMINGUEZ a présenté aux membres de l'Assemblée deux demandes de l'achat de concessions avant décès, aux emplacements disponibles.

Accord de l'Assemblée pour les deux demandes

O Equipements FITNESS sur le terrain de tennis à Villieu

M. GONARD a évoqué lors de la commission environnement et vie sociale du 25 novembre 2020 les équipements FITNESS, et la nécessité de constituer un groupe de décision. M^{me} BERLAND a précisé qu'elle constituerait la liste des élus ayant répondu (M^{mes} DOMINGUEZ et LA ROSA et MM. BENGUIGUI, BOZZACO COLONA et GONARD au 16 décembre 2020).

O Organisation du marché

M. le Maire a informé les membres de l'Assemblée de l'absence du Policier Municipal pendant les congés de fin d'année. Il a appelé les bonnes volontés à se manifester pour assurer la surveillance.

O Ouverture des commerces le dimanche

La commune de Villieu-Loyes-Mollon n'est pas concernée par la question.

O Dossier Risques Majeurs et Plan Communal de Sauvegarde

M. GUERS a souhaité évoquer ce dossier ; M. le Maire a indiqué qu'il serait poursuivi à la rentrée 2021.

O Maison de l'Enfance de Mollon

M. DORKEL a évoqué le départ de la maison de l'enfance à Mollon. M. le Maire a souligné que, pour l'instant, aucune information officielle n'avait été communiquée.

Aucune communication supplémentaire n'étant effectuée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h42.

Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping lines and loops.